



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Votants
19	13	16

Objet :

Retrait de la délibération n°2023-070 du 28 septembre 2023 relative à la mise à jour des indemnités des élus

L'an deux mille vingt-trois, et le vingt-et-un décembre le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Nicolas CARTAILLER,

Date de la convocation : 14 décembre 2023

Présents : Nicolas CARTAILLER, Pierre De QUEYLARD, Elisabeth VIOLA, Stéphane MATEO, Corinne LEFEBVRE, Albachir EL KHALFI, Cécile FABRE, Jacques CORCESSIN, Luc VINCENT, Laure ZEROUALI, Manon BLOQUE, Sabine HUGUES, Carole GALINY,

Absents excusés : Eric GONSSARD, Elma PIRAZZI, Frédéric VALOT

Absent représenté : Florian BOISSIN (procuration à Sabine HUGUES), N'Fissa BENSaid (procuration à Cécile FABRE), Roland VIOLA (procuration à Elisabeth VIOLA)

Secrétaire de séance : Albachir EL KHALFI

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment les articles L240-1 et suivants,

Vu la délibération n°2023-070 du 28 septembre 2023 relative à la mise à jour des indemnités des élus,

Vu les remarques des services de l'Etat dans le cadre du contrôle de légalité en date du 16 octobre 2023, qui exposent les fragilités juridiques de cette décision, notamment par le fait que les majorations doivent faire l'objet d'un vote distinct, et d'autre part que les taux différenciés entre conseillers municipaux doivent faire l'objet d'une décision motivée.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de retirer cette délibération et précise que les dispositions initialement prévues dans cette délibération faisant l'objet du retrait seront reprises.

Le conseil municipal, l'exposé du Maire entendu et après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** de retirer la délibération n°2023-070 du 28 septembre 2023 relative à la mise à jour des indemnités des élus.

Le secrétaire de séance,
Albachir EL KHALFI

Délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme
Le Maire,
Nicolas CARTAILLER